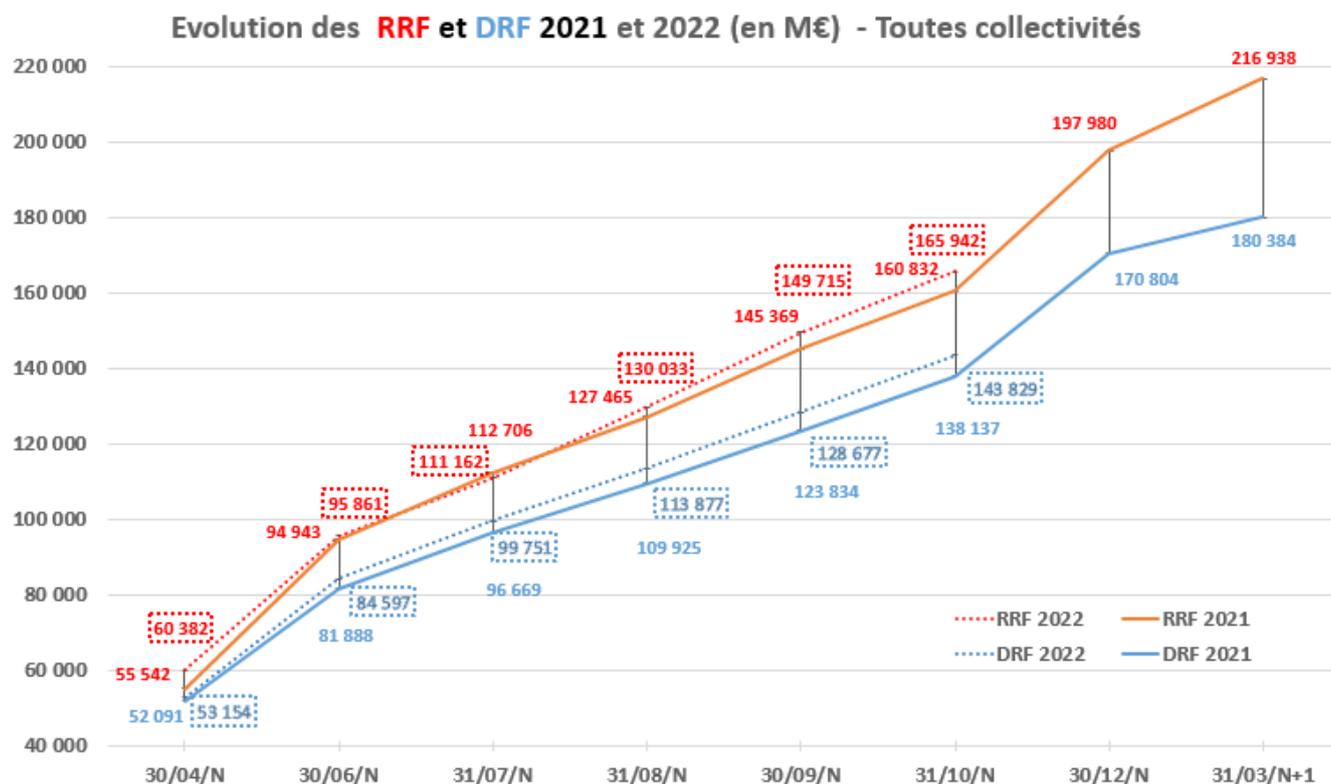


Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL)

Situation au 31 octobre 2022

Recettes

Les recettes de fonctionnement globales de l'ensemble des collectivités locales sont **en hausse** au 31 octobre 2022 sur un an (+3,2 %, soit +5,1 Md€), liée notamment à la hausse des recettes fiscales (+3,5 %, soit +3,9 Md€).



Dépenses

Les dépenses de fonctionnement globales des collectivités **augmentent** (+4,1 %, soit +5,7 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+4,8 %, soit +2,6 Md€) et des achats et charges externes (+9,2 %, soit +2 Md€). En revanche, une diminution est constatée sur les aides à la personne versées par les départements et les collectivités territoriales uniques (CTU) d'outre-mer (-1,8 %).

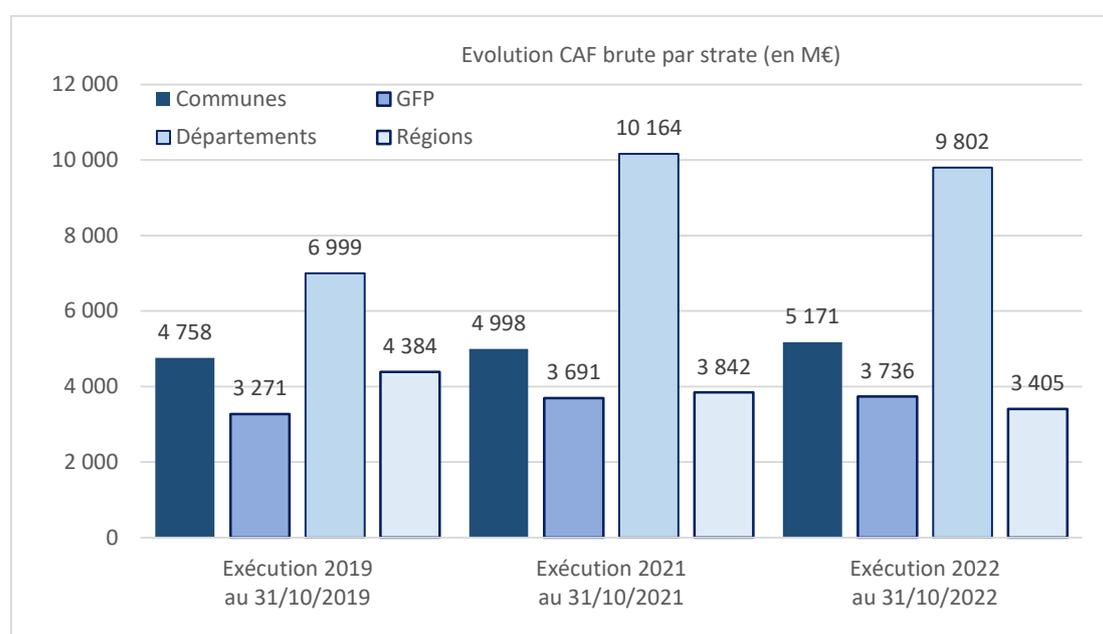
Les **dépenses d'investissement** augmentent pour les départements (+3,3 %) et le bloc communal (+5,7 %), celles des régions sont quasiment stables (+0,5 %).

Solde

L'épargne brute globale des collectivités locales atteint **22,1 Md€ au 31 octobre 2022**. En diminution à date sur un an (-2,6 %), elle reste supérieure au niveau d'avant crise (19,4 Md€ au 31 octobre 2019).

Par strate de collectivité, on constate une progression sur un an pour le bloc communal (hausse plus marquée pour les communes que pour les GFP), une baisse pour les départements - avec une épargne très supérieure à celle de 2019 - et les régions.

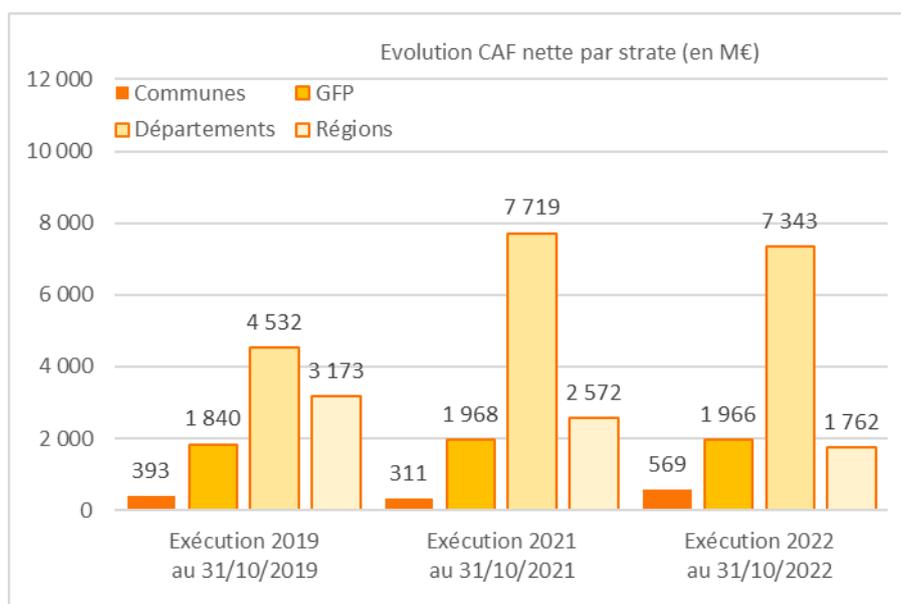
Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2019 au 31/10/2019	Exécution 2021 au 31/10/2021	Exécution 2022 au 31/10/2022	Evolution	Évolution 2021/2019	Evolution 2022/2021
Communes	4 758	4 998	5 171		5,0%	3,5%
GFP	3 271	3 691	3 736		12,9%	1,2%
Départements	6 999	10 164	9 802		45,2%	-3,6%
Régions	4 384	3 842	3 405		-12,4%	-11,4%
Total	19 411	22 695	22 113		16,9%	-2,6%



L'épargne brute (ou capacité d'auto financement – CAF brute) est la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute **permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir**, après paiement des charges récurrentes.

L'épargne nette de l'ensemble des collectivités locales atteint 11,6 Md€. En diminution sur un an (-7,4 %), elle est supérieure à son niveau de 2019 à date (9,9 Md€ à fin octobre 2019). L'**épargne nette** (ou CAF nette) est l'épargne brute après déduction des remboursements de dette.

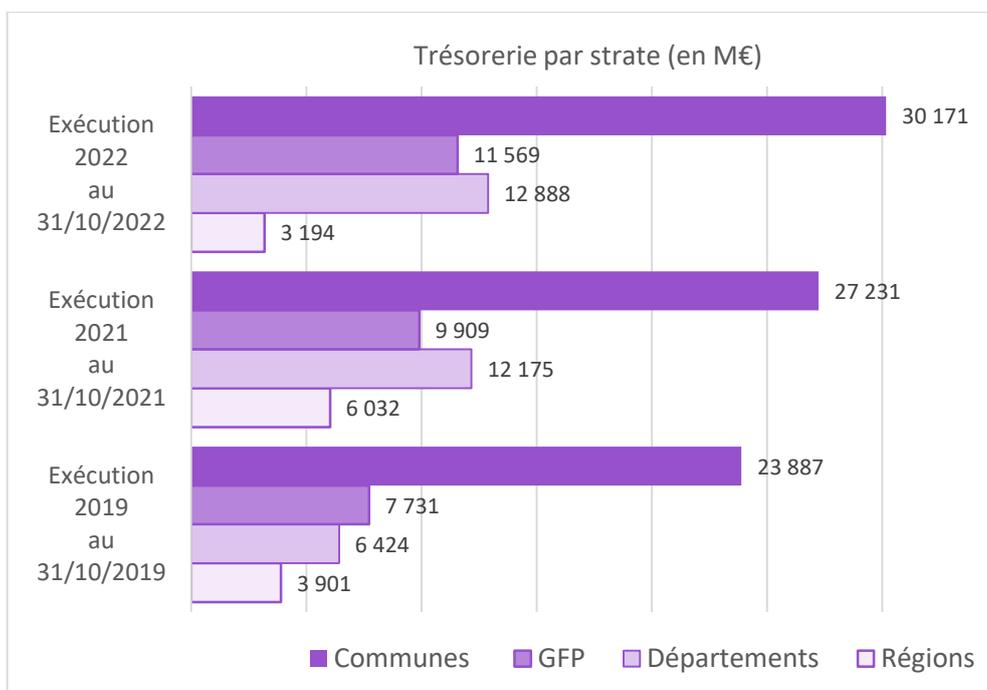
Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2019 au 31/10/2019	Exécution 2021 au 31/10/2021	Exécution 2022 au 31/10/2022	Evolution	Évolution 2021/2019	Evolution 2022/2021
Communes	393	311	569		-20,9%	83,3%
GFP	1 840	1 968	1 966		7,0%	-0,1%
Départements	4 532	7 719	7 343		70,3%	-4,9%
Régions	3 173	2 572	1 762		-18,9%	-31,5%
Total	9 938	12 571	11 641		26,5%	-7,4%



Trésorerie

La trésorerie des collectivités locales s'élève à 57,8 Md€, **en progression** par rapport à octobre 2021 (55,3 Md€).

Trésorerie (compte au Trésor) en M€	Exécution 2019 au 31/10/2019	Exécution 2021 au 31/10/2021	Exécution 2022 au 31/10/2022	Evolution	Évolution 2021/2019	Evolution 2022/2021
Communes	23 887	27 231	30 171		14,0%	10,8%
GFP	7 731	9 909	11 569		28,2%	16,8%
Départements	6 424	12 175	12 888		89,5%	5,9%
Régions	3 901	6 032	3 194		54,6%	-47,1%
Total	41 943	55 347	57 822		32,0%	4,5%



Remarque méthodologique

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP), en tant que teneur de compte du secteur public local, centralise mensuellement les balances comptables de l'ensemble des collectivités dont la comptabilité est tenue par un comptable de la DGFIP. Le champ retenu est celui des budgets principaux des communes, des groupements à fiscalité propre, des départements et des régions. Le suivi infra-annuel permet de comparer les recettes et les dépenses comptabilisées sur les exercices à une date donnée.

Cette évolution infra-annuelle doit être appréhendée avec précaution car elle est impactée, d'une part, par le rythme d'encaissement par les collectivités de leurs recettes (y compris versements de l'État, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF) et, d'autre part, par le rythme d'inscription en comptabilité de ces versements. Ces pratiques des collectivités peuvent varier d'une année sur l'autre, de même que la date de certains versements importants.